

Objectifs

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Support CROISSANCE 80-12 ANS

CNP Assurances

Site internet : www.cnp.fr

Appelez le 01 41 98 50 50 pour de plus amples informations

CNP Assurances est une entreprise régie par le code des assurances et contrôlée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Date de production du document d'informations spécifiques : 11/01/2019

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

CROISSANCE 80-12 ANS est un support croissance du contrat d'assurance CACHEMIRE 2 et du contrat de capitalisation PERSPECTIVE CAPI. Il fait l'objet d'une gestion financière spécifique dans le cadre d'un fonds cantonné dans la comptabilité de CNP Assurances.

Objectifs

Le support CROISSANCE 80-12 ANS a pour objectif de viser un rendement potentiellement supérieur à celui du support euros, en contrepartie d'une garantie en capital partielle à l'échéance d'au moins 80% des sommes versées nettes de frais sur versements. Ce support est éligible à la garantie plancher le cas échéant.

Le support croissance est investi à la fois en titres émis sur les marchés obligataires, monétaires, actions et immobilier dans le respect des limites fixées par la réglementation. Il se compose :

- d'une provision mathématique exprimée en euros soumise à la variation du taux d'actualisation. Elle permet de garantir le montant du capital à l'échéance du support, selon le niveau de garantie à l'échéance du support,
- d'une provision de diversification exprimée en nombre de parts. Elle correspond à la fraction de l'investissement sur le support croissance qui n'est pas affectée à la provision mathématique. Elle est investie sur des actifs diversifiés et est soumise à l'évolution des marchés financiers.

Le support croissance est sujet à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers et de la variation du taux d'actualisation.

Le rendement du support CROISSANCE 80-12 ANS est lié au compte de participation aux résultats, établi trimestriellement par CNP Assurances, au titre de l'ensemble des supports croissance tel que défini à l'article A.331-4 du code des assurances. A chaque fin de période, le compte de participation aux résultats alimenté par au moins 90 % des produits nets de placements et des variations des plus ou moins-values latentes, retrace l'ensemble des opérations au titre des supports croissance. Le solde du compte de participation aux résultats peut être créditeur ou débiteur.

Lorsque ce solde est créditeur, il est porté à la provision collective de diversification différée ou distribué aux souscripteurs / aux adhérents selon une ou plusieurs des modalités suivantes

- revalorisation de la valeur de la part de provision de diversification,
- attribution de nouvelles parts de provision de diversification,
- revalorisation du capital garanti à l'échéance.

Le montant de la participation aux résultats affecté à la provision de diversification peut être augmenté par une reprise de la provision collective de diversification différée pour la revalorisation de la valeur de la part ou l'affectation de parts nouvelles.

Lorsque ce solde est débiteur, il est compensé par une reprise de la provision de diversification dans la limite de la valeur de la part minimum garantie ou par la reprise de la provision collective de diversification différée ou le cas échéant par la reprise de ces deux provisions. Le solde résiduel non imputé est reporté au débit du compte de participation aux résultats de l'échéance suivante.

Le support CROISSANCE 80-12 ANS, du fait d'un horizon de placement important de 12 ans, permet un investissement relativement significatif dans des actifs de diversification, présentant des rendements espérés supérieurs aux actifs obligataires traditionnels. Par ailleurs, la garantie contractuelle de 80 % du capital à l'échéance permet de réduire la volatilité de rendements du support CROISSANCE 80-12 ANS sur l'horizon de détention.

Investisseurs de détail visés

Ce support CROISSANCE 80-12 ANS est une alternative à l'investissement sur le fonds en euros, pour les clients acceptant un risque de perte limité en capital à l'échéance, leur permettant de dynamiser leur placement long terme.

Le support CROISSANCE 80-12 ANS comporte une date d'échéance de 12 ans à compter de la date du premier versement sur ce support.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur Synthétique de Risque (ISR)



L'indicateur Synthétique de Risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 12 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant 12 ans et vous pourriez obtenir moins en retour.

Vous ne pourrez peut-être pas sortir du produit avant 12 ans. Les arbitrages en désinvestissement du support CROISSANCE 80-12 ANS doivent faire l'objet de l'accord préalable de l'assureur. Le souscripteur / l'adhérent est informé de la possibilité ou non d'effectuer un tel arbitrage lorsqu'il en fait la demande auprès de son conseiller.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Vous avez droit à la restitution d'au moins 80 % des sommes versées nettes de frais sur versements. Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Scénarios de performance

Investissement de 10 000 EUR Scénarios		1 an	6 ans	12 ans
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 892,30 EUR	8 721,42 EUR	8 155,13 EUR
	Rendement annuel moyen	-11,08 %	-2,25 %	-1,69 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 790,54 EUR	10 667,82 EUR	10 466,37 EUR
	Rendement annuel moyen	-2,09 %	1,08 %	0,38 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 423,08 EUR	11 637,89 EUR	12 382,38 EUR
	Rendement annuel moyen	4,23 %	2,56 %	1,80 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 066,08 EUR	13 187,83 EUR	15 611,39 EUR
	Rendement annuel moyen	10,66 %	4,72 %	3,78 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 12 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 EUR. Ces scénarios ne tiennent pas compte des coûts (frais sur versement et frais de gestion) du contrat et du coût de la garantie optionnelle éventuellement proposée dans le contrat.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du support CROISSANCE 80-12 ANS lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si CNP Assurances n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

En cas de défaillance de CNP Assurances le souscripteur / l'adhérent pourrait subir une perte financière.

Il existe un fonds de garantie des assurés contre la défaillance des sociétés d'assurance de personnes (FGAP). Le montant d'indemnisation garanti est limité à 70 000 EUR par assuré, souscripteur/adhérent ou bénéficiaire du contrat, quel que soit le nombre de contrats souscrits auprès d'une même société d'assurances. Pour plus d'informations sur le FGAP : www.fgap.fr.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 euros. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend le contrat ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10 000 EUR Scénarios	Si vous sortez dans 1 an	Si vous sortez dans 6 ans	Si vous sortez après 12 ans
Coûts totaux	41,29 EUR	279,39 EUR	601,66 EUR
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	0,41 %	0,41 %	0,40 %

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée,
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,00 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que payiez moins.
	Coûts de sortie	0,00 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à la fin de la durée de détention recommandée.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,01 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,40 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0,00 %	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	0,00 %	L'incidence des commissions d'intéressement.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer l'argent de façon anticipée ?

Durée de détention recommandée : 12 ans.

Pour profiter pleinement des performances et de la sécurité du support CROISSANCE 80-12 ANS, il est recommandé de le conserver jusqu'à l'échéance, à savoir 12 ans. En outre, la garantie de 80 % du capital à l'échéance, permet de réduire la volatilité de rendement au terme.

Le contrat d'assurance CACHEMIRE 2 et le contrat de capitalisation PERSEPCTIVE CAPI comporte une faculté de rachat. Les sommes sont versées par CNP Assurances dans un délai de 60 jours. La demande de rachat ne pourra être traitée qu'une fois la valorisation de ce support connue, ce qui peut impacter les délais de traitement sans pour autant conduire à dépasser le délai de 60 jours maximum indiqué ci-dessus. Le désinvestissement total (rachat ou arbitrage) du support CROISSANCE 80-12 ANS avant son échéance de 12 ans à compter de la date du premier investissement entraîne automatiquement la perte de la garantie en capital de 80% des sommes versées nettes de frais sur versements

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative à son contrat, Le souscripteur / L'adhérent doit contacter son conseiller. En cas de désaccord avec une décision prise par CNP Assurances, et après épuisement des voies de recours auprès de ce dernier, Le souscripteur (L'adhérent) pourra s'adresser au Médiateur :

- par voie postale à « La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09 »,
- ou directement sur le site internet « www.mediation-assurance.org ».

L'avis du Médiateur ne s'impose pas aux parties en litige qui conservent le droit de saisir les tribunaux.

Autres informations pertinentes

Les documents d'information supplémentaires contractuels ou légaux sont les documents qui matérialisent le contrat et les autres documents d'information :

- la notice d'information et l'éventuelle note d'information sur la totalité du contrat le cas échéant,
- les annexes aux conditions générales ou notice d'information relatives aux minima d'opération et taux de frais en vigueur, aux informations sur les valeurs de rachat, et le cas échéant à la garantie plancher optionnelle en cas de décès, à la garantie optionnelle Coup Dur Premium et à la fiscalité en vigueur,
- l'annexe relative à la « Liste des supports éligibles au contrat par mode de gestion »,
- les documents descriptifs des caractéristiques principales des supports en unités de compte,
- les dispositions particulières des supports, le cas échéant,
- la convention de démembrement, le cas échéant,
- la proposition d'assurance ou la proposition d'assurance valant certificat d'adhésion signée,
- le certificat d'adhésion, le cas échéant,
- le mandat d'arbitrage, le cas échéant,
- les avenants éventuels,
- le bulletin de situation annuel.